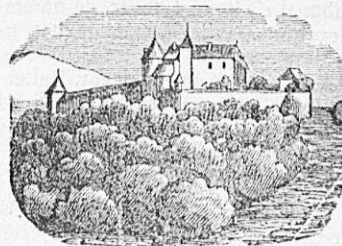




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour la Suisse: 1 an, Fr. 4 50
» 6 mois, » 2 50
Etranger: 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
payable d'avance.
Prix du numéro: 5 cent.
On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

Prix des annonces et réclames:

Annonces: Pour le canton,
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.

Réclames: 30 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de
port.

BULLE, le 25 juillet 1893.

NOUVELLES DE LA SUISSE

Conseil fédéral. — Le Conseil fédéral publie un communiqué d'après lequel il a fait savoir au gouvernement italien qu'il acceptait en principe la proposition relative à la démonétisation dans les autres pays de l'Union monétaire latine des pièces diverses d'argent de frappe italienne, sous réserve d'entente à conclure quant à la mise à exécution de l'arrangement en question.

— M. Zemp a déposé vendredi matin au Conseil fédéral le dossier relatif à l'expulsion des trois anarchistes allemands.

Le préavis du procureur général conclut qu'il n'y a pas lieu d'étendre la mesure au territoire suisse.

— M. Aepi, ministre plénipotentiaire à Vienne, a adressé au Conseil fédéral sa démission pour la fin de septembre.

Taux d'escompte. — La majorité des banques d'émission suisses est convenue d'adopter pour bases de ses opérations un taux d'escompte officiel uniforme.

Un comité composé de la Banque de Bâle, présidence; la Banque du commerce, à Genève; la Banque cantonale de Zurich; la Banque cantonale de Berne; la Banque de St-Gall, est chargé de la surveillance et de la fixation du taux officiel d'escompte.

En vertu de cette convention, ledit comité a fixé ce jour le taux d'escompte officiel à 3 %.

Abatage israélite. — Jean de Pully écrit à l'Es-tafette qu'il ne fut jamais solide partisan de cette campagne entreprise contre l'abatage israélite. Sans compter qu'elle nous paraît menée avec pas mal d'exagération, il est certain que nombre de mesures seraient plus logiquement prises en ce qui concerne la protection des animaux. Si les sensibles adversaires de l'exécution mosaïque se plaçaient aux carrefours des routes, au bas des « montées » rapides et caillouteuses, ils auraient souventes fois sujet — en

morigénant charretiers et paysans — de montrer à l'humanité attendrie leur grand amour pour les bêtes.

D'emblée, j'avoue aimer aussi les animaux — bipèdes, quadrupèdes ou reptiles — qui se rencontrent sur mon chemin, et l'idée ne me viendrait pas de les tourmenter, voire de leur être désagréable en quoi que ce soit. Sans pousser la mansuétude et l'amour fraternel... aussi loin que les Arabes, respectant les insectes familiaux dont est peuplée leur chevelure, je trouve le monde suffisamment vaste pour contenir les vivants et considère les destructions inutiles comme autant de meurtres, mais, depuis le jour où je fis connaissance d'un « protecteur des animaux », lequel laissait crever de faim sa domestique tout en soignant les chats galeux du quartier, mon enthousiasme pour ces tendres spécimens de la cordialité humaine s'est considérablement refroidi.

La sensibilité dégénère trop vite en sensiblerie et je ne vois pas que le mode d'abatage préconisé par les rabbins soit beaucoup plus cruel que le nôtre. En théorie, il se peut qu'il paraisse tel, mais en pratique, c'est une erreur.

Vous avez lu, sans doute, qu'un comité, ayant à sa tête M. Numa Droz, ex-conseiller fédéral, s'était constitué pour faire opposition au mouvement anti-judaïque — en fait d'abatage, s'entend. — Jean de Pully avoue être fort satisfait de cette manifestation conduite par des gens sérieux, des gens quasi-officiels, des gens réfléchis qui ne s'emballent pas à la vue d'un poulet étranglé ou d'une mouche asphyxiée.

En fait de réels protecteurs des animaux de « boucherie », je n'admets que les végétariens. Ceux-là sont logiques et peuvent combattre tous les systèmes connus d'abatage, puisque ces systèmes ne sont point usagés à leur profit...

Nouvelle plante fourragère. — On se souvient que M. Duchartre a fait récemment, à l'Académie des sciences de Paris, une communication relative à une plante nommée par les botanistes le *Polygonum sakhalienae*, qui serait une plante fourragère d'une énorme productivité.

M. Charles Genand fils, à Vevey, reçoit les inscriptions des propriétaires ou fermiers qui désireraient

des pieds de cette plante fourragère. S'inscrire d'ici à fin juillet.

Grèves. — Le tribunal correctionnel du district de Berne a condamné quelques ouvriers charrons et forgerons, accusés d'avoir commis des excès lors de la récente grève, à diverses peines variant de huit jours à deux mois de prison.

— Les ouvriers ébénistes de Zurich menacent de se mettre en grève, parce que les patrons ne veulent pas réduire la journée de travail de dix heures à neuf heures.

Zurich. — M. Angst, directeur du Musée national, à Zurich, propose, dans un article de fond de la *Neue Zürcher-Zeitung*, de construire les bâtiments de l'exposition cantonale de 1894 de telle manière qu'ils puissent servir, dans la suite, comme local d'exposition industrielle permanente des produits zuricois. Il en résulterait de sérieux avantages pour les artisans, les fabricants et la population en général.

— Deux garçons de 11 et 12 ans se sont noyés en se baignant dans la Töss, près de Rüdlingen.

Berne. — Selon la *Tagwacht*, la police bernoise aurait fait un four complet en prononçant l'expulsion d'Erzb, qui aurait quitté Berne depuis deux ans. Le procès des inculpés du 19 juin n'aura lieu qu'en automne; jusque-là, les prévenus resteront en prison.

— Le grand tir de Bienne, qui durera du 23 au 30 juillet, s'est ouvert dimanche après midi avec un nombreux concours de tireurs. Les trois premières coupes ont été gagnées par MM. Rawyler, de Nidau, Heuer et Böhni, de Bienne. On s'accorde à trouver l'organisation excellente.

— Le sieur Richard, directeur de la loterie de Fribourg, a été condamné par le juge de police de Courtelary à 1000 fr. d'amende pour avoir répandu des billets de ladite loterie dans ce district. Le prévenu a fait défaut.

Lucerne. — Le tribunal criminel a condamné à la peine de mort le nommé Keller, qui avait tué sa servante enceinte de ses œuvres, et qui avait ensuite mis le feu à la maison pour détruire le cadavre. Le

plis de verroteries, de bagues et de boucles d'oreille sans valeur métallique.

On se frappa dans la main, on se félicita avec des voix tremblantes et des yeux humides d'alcool; les matelots enchaînèrent les hommes et les femmes achetés, puis livrèrent la pacotille.

Il restait encore un certain nombre de noirs dont Antonio ne voulait à aucun prix parce qu'il n'y avait plus de place disponible sur son navire; tout ce qui en était extérieur, visible, aussi bien sur le pont que dans la cale devait être en effet occupé par des barils d'huile de palme, par du bois de santal et des défenses d'éléphant, afin qu'aucun curieux de rencontre ne pût se douter de la marchandise qui avait été le vrai but du voyage. Ces barils d'huile de palme, ces défenses et ce bois de santal destinés à servir de couverture légale aux esclaves entassés dans les cabines de la *Paix-de-Dieu* avaient même été retenus par le capitaine comme supplément à son marché.

Donc environ quarante filles, femmes ou hommes, laids, faibles, malades, âgés ou blessés restaient à la charge de Dako qui ne pouvait les remmener du côté d'Abomey et qui ne voulait pas les nourrir plus longtemps.

Le cabécère les taxa à seulement une bouteille d'eau-de-vie l'un dans l'autre; mais Antonio refusa de se charger d'un rebut qui lui créerait plus d'embarras qu'il n'en tirerait de profit, disait-il, et déclara la vente irrévocablement terminée.

Alors Dako, plus qu'aux trois quarts ivre et qui depuis quelques instants maniait nerveusement un magnifique fusil de fabrication anglaise à deux coups, fusil dont Antonio lui avait fait présent au début de leurs négociations, Dako ajusta celui des esclaves qui se trouvait le mieux à sa portée et fit feu.

L'esclave tomba et cet esclave était une femme, une mère de deux petits enfants lesquels se jetèrent sur son cadavre et essayèrent de comprimer avec leurs mains les lèvres de l'horrible blessure par laquelle la vie s'en était allée avec le sang.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 5

UN DRAME AU DAHOMEY

Nouvelle d'actualité, par AUGUSTE GEOFFROY

Et cependant Antonio, en les entendant formuler, se palpa les membres, se frotta les yeux comme pour constater qu'il était bien éveillé, qu'il ne rêvait pas, puis il faillit tomber à la renverse de stupefaction.

La colère l'étouffait en apparence; il se leva et fit mine de regagner la plage et les pirogues avec ses matelots et sa pacotille.

Il jurait, piétinait, s'arrachait les cheveux, jonait, à m'y faire croire moi-même qui le connaissais cependant pour un casale de tromper, que l'on vent dépoiller.

Kreira pleurait déjà ses verroteries, son ombrelle, ses fards perdus, remportés au pays des blancs, et tirait rageusement Dako par les basques de sa solennelle livrée pour qu'il se rassit, afin que la palabre fût recommencée sur des bases plus conciliantes.

Et le cabécère amoureux obéit aux injonctions déchirantes de sa jeune épouse, reprit l'escabeau qu'il avait quitté pour protester contre les injures que le capitaine lui avait crachées à la face; invita, avec un rire qui lui fendit la bouche jusqu'aux oreilles, son bon ami blanc à se rasseoir.

On cassa le goulot à de nouvelles bouteilles d'eau-de-vie et la discussion du prix fut reprise avec de chaleureuses poignées de main, avec des serments de loyauté absolue, des promesses d'affection durable.

Après la comédie d'Antonio se joua la comédie de Dako.

r, blanc et couleur, à partir
le mètre — en uni, rayé, qu-
0 qual. et 2006 nuances diff.)
partir de fr. 2.10 jusqu'à 20.50
> 1.50 > 6.55
> 1.50 > 14.85
> 2.20 > 11.60
> .65 > 20.50
> 16.65 > 77.50
> 1.90 > 23.65
> .65 > 4.85
> 3.15 > 67.50
par retour. [150]
de G. Henneberg, Zurich.

les Blanc, à Bulle.

GRANDE ET OFFRE
meubles de chambre, sommè-
sage sachant cuire, bonnes
es; cochers-jardiniers, valets
tiers, cavistes, vachers, fro-
rs, ainsi que domestiques de
es et femmes sachant traire.
OEHR-RIEDOUX
spondu, Fribourg (Suisse).
ts pour tous pays.
en timbres pour réponse.
esse, on demande pour la
s et domestiques de cam-
femmes sachant traire).
ents sont faits avec garan-
(H29F) [53]

la plus célèbre somnam-
du monde. Consulta-
s, recherches, pertes, héri-
merce et affaires de famille.
tres rue Assalit 27, Nice
(Hc484L) [470]



Wyl frères, agents,
BULLE.

RENDRE
S'adresser à A. FERRIET
[410]

OUER:
oulangerie au centre
eau du journal. [484]

OUER
bre meublée.
eau du journal. [446]

n logement.
CLERC, en ville. [486]

OUER:
artement au centre de
FERRIET-BERTHET. [409]

GRANDE ÉCONOMIE
par l'emploi du
Lactifère
Thorley,
spécialement pour l'éle-
age et l'engraissement des
au dire d'agriculteurs
cilleux que la « Lactina ».
x: 3 fr. 50 le sac de 5 kg.,
de lait, chez Joseph
(H2800Q) [507]

rdu:
Epagny, une montre
ix.
e contre récompense à
Bulle. [492]

ILE LENZ A BULLE:
laiterie, etc.
DE MÉNAGE
cent.

S GOMMÉES
ET LIQUEURS
cent. le cent.

imprimeur-éditeur.

tribunal a alloué 4000 fr. de dommages-intérêts à la servante assassinée, mais on sait que Keller est en faillite.

A la lecture du jugement, Keller est resté insensible jusqu'au moment où le greffier lut : « à mort par décapitation ». Il tomba alors anéanti, criant : « Jésus ! Jésus ! »

Son défenseur a fait appel de ce jugement.

Unterwald. — Un jeune Allemand, nommé Krause, âgé de dix-huit ans et originaire de Francfort, s'est tué en descendant du Titlis. M. Krause était en séjour à Engelberg.

Glaris. — Mme Trotter, femme de M. Trotter, entrepreneur, à Mollis, se disposait dimanche matin à préparer le dîner de sa famille, et, pour activer sa besogne, elle versa du pétrole sur le foyer. Une flamme énorme jaillit, la burette de pétrole prit feu et fit explosion. Mme Trotter fut horriblement brûlée. On la transporta à l'hôpital cantonal, où elle rendit bientôt le dernier soupir.

Grisons. — Un curieux accident est survenu le 14 juillet dans le voisinage de Sagens. Le fils de M. Candrian, régent à Sagens, et un jeune valet de ferme, surpris par un violent orage, avaient cherché un refuge dans une anfractuosité de rocher. Mais la foudre atteignit le rocher qui s'écrasa et écrasa les deux malheureux sous ses décombres. On n'a retiré que deux cadavres.

Vaud. — L'Estafette dit que M. le conseiller fédéral Ruchonnet a quitté Chexbres samedi pour rentrer à Berne. Bien qu'incomplètement rétabli, le distingué conseiller fédéral supporte difficilement l'état d'inaction qu'il devrait s'imposer, et il est à craindre que, s'il ne rompt pas pour quelque temps avec sa grande habitude de travail soutenu, une rechute ne se produise à bref délai. Il est maintenant décidé à abandonner son département. Qui le remplacera ? Voilà qui doit tourmenter nos politiques au moins autant que le regret de voir sortir du Palais fédéral un des hommes qui ont particulièrement honoré le canton de Vaud.

D'après la Revue, M. Ruchonnet ne rentrera pas à Berne avant la fin de la semaine. Son état de santé s'est amélioré, mais exige encore de très grands aménagements.

— Jeudi soir, vers minuit, un incendie s'est déclaré aux Planches, à Montreux, dans un ancien bâtiment adjacent à d'autres, formant presque un quartier; grâce aux prompts secours et à l'activité des pompiers, on a été rapidement maître du feu. Deux personnes, d'un âge déjà avancé, sont restées dans les flammes.

Neuchâtel. — La cour d'assises a condamné à deux ans de prison un instituteur nommé Mailler, ancien élève de l'Académie de Neuchâtel, coupable de polygamie. Mailler s'était marié en 1880 avec une demoiselle A., qu'il abandonna au bout de quelques mois, se rendant comme précepteur en Russie. A Nijni-Nowgorod, il épousa une jeune Russe, union qu'il ne tarda pas à rompre pour contracter un troisième mariage. Mais sa position matrimoniale ayant été découverte, Mailler s'enfuit à Paris. Il allait s'y marier pour la quatrième fois, avec une marquise, lorsqu'il fut découvert et arrêté.

Le cabécère arma le second coup et visa un vieillard à la tête grisonnante dont la poitrine nue était couverte de sachets de cuir brodés en rouge, sachets qui contenaient les cendres de ses ancêtres et formaient la plus redoutable des amulettes préservatrices : ces sachets étaient des *grisgris* sacrés et le vieillard était un féticheur de la famille des Mandingues, un féticheur qui avait un ascendant énorme sur les autres noirs esclaves.

Si Dako était ivre, Kreira ne l'était pas : elle eut peur que la mort du féticheur n'attirât sur le cabécère, son époux, la vengeance des esprits infernaux, et au moment où il pressait la gâchette, elle lui détourna le bras.

Le coup se perdit en l'air.

Maître de sa raison, le cabécère du roi de Dahomey se fut rendu compte tout le premier de la justesse des sentiments auxquels sa femme avait obéi en lui épargnant le meurtre inutile, cruel d'un féticheur dangereux : ivre, il ne voulut rien entendre, rien comprendre, et laissant de côté les esclaves, tourna sa fureur contre Kreira la bien-aimée dont il eût brisé la tête à coups de crosse de fusil si Antonio ne fût intervenu.

Il consentit à ne pas la tuer, mais il ne voulut plus la voir et en fit royalement cadeau à son ami le chef blanc.

Celui-ci n'avait plus prévu de place sur son navire pour les pauvres esclaves rebut de la vente, mais il se dit sans doute qu'il en trouverait toujours une pour cette jolie négresse et il la fit conduire sur l'heure dans notre case. Sa beauté et son origine aristocratique garantissaient d'avance au négrier qu'il en tirerait un fort prix au Maroc; aussi ne négligea-t-il rien pour qu'elle prit son mal en patience et fût convenablement nourrie, couchée, protégée jusqu'au départ.

A la suite de cette querelle, Dako avait encore bu, afin, sans doute, de noyer complètement son chagrin; et il y avait réussi, car, assommé par l'alcool, il était tombé dans un sommeil dont rien n'eût pu le tirer.

Genève. — Mardi soir, dit le *Genevois*, le nommé Joseph R., âgé de 22 ans, domestique chez M. X., à la Capite, a mis fin à ses jours dans les conditions suivantes : Après être rentré dans sa chambre, il prit son vetterli et dirigea la bouche du canon dans la région du cœur, puis il actionna la détente au moyen d'une ficelle qu'il avait fixée préalablement. Le projectile traversa de part en part ce malheureux jeune homme et pénétra ensuite dans le plafond. La mort de R. fut instantanée, car les voisins qui arrivèrent immédiatement, attirés par la détonation, ne se trouvèrent en présence que d'un cadavre. M. le maire Rivollet a procédé aux constatations légales et a fait transporter le cadavre à la morgue judiciaire. Il paraît que ce sont des chagrins d'amour qui ont poussé ce malheureux à cette triste détermination.

— Jeudi soir, un jeune homme de 17 ans, employé chez un marchand de vins, qui venait pour prendre des échantillons de vins à l'entrepôt de Cornavin, a été pris entre deux tampons au moment où une machine de service refoulait une vingtaine de wagons de blé dans l'entrepôt. Ce jeune homme était monté sur un marche-pied et a été précipité par le choc entre deux voitures. Le malheureux est mort peu d'instants après dans d'atroces souffrances, en appelant son père qui, paraît-il, habite la France. Il a gardé sa connaissance jusqu'au dernier moment.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

France. — Le conseil de cabinet français a décidé de ne pas mettre à exécution l'arrêt d'expulsion contre Cipriani, l'enquête ayant prouvé qu'il n'a pris aucune part aux troubles du quartier Latin. Le gouvernement avait ordonné de suspendre l'exécution des arrêtés d'expulsion prononcés contre les étrangers qui ont participé à ces troubles.

— M. Clémenceau a refusé de se battre avec M. Judet, rédacteur du *Petit Journal*. Celui-ci écrit à ses témoins que M. Clémenceau renonce définitivement à la réputation de bravoure qui avait l'air de survivre à son naufrage politique. M. Clémenceau écrit, de son côté, que M. Judet était le complice de Norton et de Millevoje, ou ne se bat pas avec un faussaire.

— L'*Officiel* publie le décret fixant au 20 août les élections générales.

— M. Carrié, curé catholique national de la paroisse de Genève, pose sa candidature comme député dans l'arrondissement de Nantua (Ain). M. Carrié se présente comme candidat républicain radical.

— Un jeune Valaisan, Joseph Gay, garçon de café à Paris, a été tué dans la nuit de samedi à dimanche. Poursuivi par un individu armé d'un couteau, un jeune homme s'était réfugié dans un établissement public. Au moment où l'assaillant allait pénétrer dans celui-ci, J. Gay se précipita pour fermer la porte. Ce fut lui qui reçut le coup. L'individu lui plongea son couteau dans le ventre. L'infortuné s'affaissa et le meurtrier prit la fuite pendant que l'on transportait le blessé à l'hôpital Lariboisière, où bientôt il expirait. Le meurtrier présumé a été arrêté, mais il se défend énergiquement d'être l'auteur du crime, bien qu'un couteau ensanglanté ait été trouvé sur lui.

Nous le laissons étendu pour au moins vingt-quatre heures sur un tas de feuilles de bananier, et pendant qu'Antonio et ses matelots préparaient leur embarquement d'esclaves, d'huile de palme, de bois de santal et d'ivoire, j'allai errer dans le pays. Antonio attendait son navire à la nuit tombante du lendemain; j'avais donc un certain délai devant moi et je pouvais m'aventurer ici et là sans crainte de manquer le départ du vaisseau, ce qui eût été l'équivalent de la mort pour moi. Antonio n'était point, en effet, un homme à manquer l'embarquement de sa marchandise, à risquer une perte pour le salut d'un camarade de rencontre.

J'attendis l'aube et alors je partis avec mon fusil et quelques vivres dans la direction d'Ouidà et de Porto-Novo, mais sans perdre de vue le rivage de la mer, l'invariable barre de sable et d'écume qui me disait : là est le golfe de Bénin, là est la sécurité, là sont les cases du cabécère, là est le port d'embarquement où tu dois revenir avant la nuit sous peine d'être abandonné aux mains de noirs féroces par l'équipage de la *Paix-de-Dieu* disparue dans les brumes de la haute mer.

Quelques centaines de mètres à franchir seulement et je mis les pieds sur la terre du royaume mystérieux du Dahomey, sur cette terre aussi défendue contre l'approche des blancs, aussi étrange avec ses mœurs sanglantes, ses rois invisibles, ses régiments d'amazones que Tombouctou, la légendaire et saharienne capitale du monde noir.

Autour de moi, le désert et encore le désert, un désert créé par la terreur qu'inspire aux peuplades voisines de son domaine le chasseur d'hommes dahoméen; le désert de la plaine de sable ou dans les lagunes du bord de la mer des huttes perchées au haut de pilotis élevés, huttes de gens qui ne dorment que d'un œil et surveillent sans cesse l'horizon pour s'assurer que l'odieux roi nègre ne s'est pas mis en campagne, qu'il ne cherche pas des victimes à égorgier en holocauste à ses fétiches ou des esclaves à vendre aux pourvoyeurs du Soudan.

Italie. — La *Gazette de Venise* annonce que 14 cas de choléra, dont 11 mortels, ont été constatés le 19 juillet à Alexandrie du Piémont. L'autopsie aurait démontré que l'on se trouvait en présence du choléra asiatique.

Belgique. — Ce n'est pas un événement de mince importance que celui qui vient de s'accomplir en Belgique, sans bruit ni grande solennité. La chambre des représentants s'est franchement prononcée pour la politique coloniale. A l'occasion de la révision de la constitution, le gouvernement avait jugé nécessaire l'annexion de l'Etat indépendant du Congo à la Belgique. Les résolutions prises par la chambre à cette occasion laissent voir que la Belgique va reprendre pour son compte les possessions constituant aujourd'hui l'Etat indépendant du Congo sous la souveraineté personnelle du roi Léopold II.

— D'après l'*Indépendance belge*, les troupes du Congo ont infligé, aux Stanley-Falls, une sanglante défaite aux Arabes marchands d'esclaves. Ceux-ci auraient perdu 200 hommes et 1500 prisonniers.

Allemagne. — A Berlin, plusieurs réservistes sont poursuivis pour lèse-majesté parce qu'ils ont chanté des chants socialistes.

— Les gendarmes ayant voulu arrêter un soldat qui n'était pas rentré à Huningue après l'expiration de son congé, le soldat s'est défendu avec son sabre-baïonnette. La lutte a été chaude et ce dernier est mort en arrivant à l'hôpital.

Autriche-Hongrie. — Quinze paysans ont été tués par la foudre, pendant un orage en Galicie.

— Le mois dernier est mort à Kindstodya, près de Gnesen, une femme Muller, qui avait atteint l'âge invraisemblable de cent vingt ans.

Russie. — L'*Od Listok* publie la nouvelle suivante : Il y a quelque temps, à Kasah, le montagnard Monweljonz demanda une jeune fille en mariage et la demande fut accueillie. Toutefois, la jeune fille épousa un autre montagnard. Monweljonz se rendit au village, retrouva l'infidèle qu'il blessa grièvement et demanda que son ex-fiancée lui fût rendue. On refusa naturellement, et, dans sa colère, l'amoureux évincé tua à coups de feu une dizaine de chevaux et une demi-douzaine de personnes; il s'enfuit dans la montagne et se mit à la tête d'une bande de brigands.

Grande-Bretagne. — 280,000 mineurs se mettront en grève vendredi.

Norvège. — La Chambre norvégienne a réduit de 336,000 à 256,000 couronnes la liste civile du roi de Suède et Norvège.

Siam. — La petite comédie qui s'est jouée au Siam touche à sa fin. L'Angleterre s'est calmée, la France a notifié son ultimatum et le Siam y passera. Le tour est joué et il n'y a plus qu'à passer la main à l'Angleterre, qui choisira déjà un bon morceau. C'est en petit la répétition de l'Egypte et de la Tunisie.

Le 19 juillet, le capitaine Villiers a rouvert les feux et a pris les trois forts de Don-Dhin, Don-Go et Don-Ham. Don-Ton aurait ensuite été enlevé le 20.

Les Français n'ont subi aucune perte. Khône est occupée, il reste à prendre Khong. Les Siamois comptent 300 morts et 200 blessés.

Le gouvernement siamois refuse d'accepter les conditions du gouvernement français. M. Pavie, rési-

rien, pas un homme, pas un animal; rien que la grande voix monotone de la mer bondissant par dessus la barre; rien que des nuées d'insectes voltigeant dans la vapeur pestilentielle des marais; rien au ciel qu'une atmosphère implacablement lourde et brûlante, rien sur la terre qu'une stupéfiante ardeur et désolée.

Rien ? Si, ça et là de larges dalles d'une pierre rouge sous lesquelles sont profondément enfoncés les cadavres de ceux qui ont été massacrés en se défendant et dont les leurs ont essayé de garantir au moins les dépouilles; si, ça et là, sur de petits monticules de terre, de jolies poteries pailletées de poudre d'or et toujours remplies, malgré la solitude apparente des environs, toujours remplies de gâteaux de maïs et d'huile de palme, offrandes faites à l'Esprit supérieur pour qu'il écarte à jamais le chasseur d'hommes de la route des vivants, de la route des fils de ceux qui ne sont plus.

Je marchai tout le jour sans rencontrer autre chose, n'entendant que le bruit du vent sur la mer, une succession de marécages et de cours d'eau dont les surfaces miroitaient au soleil. Ces marécages et ces cours d'eau étaient les remparts naturels, infranchissables pour l'étranger, qui défendent ce village de huttes, ce charnier sans cesse fourni, cet antre du roi noir, cet Abomey que connaissent surtout les chauves-souris géantes, les corbeaux et les vautours dont les masses avides et sinistres vont jusqu'à obscurcir la lumière.

Épuisé de fatigue et de chaleur, dévoré par les moustiques, aveuglé par le reflet éblouissant des sables, j'étais revenu bien avant le coucher du soleil aux cases de Dako : j'y apportais dans l'esprit une ineffaçable impression de ce qu'était la terre du Dahomey, le royaume noir du chasseur d'hommes.

Comme le cabécère dormait toujours, Antonio ne jugea pas nécessaire de le réveiller; et dès que le crépuscule lui permit d'agir avec sécurité dans l'ombre, il massa tout son monde auprès des marchandises déjà entassées au bord de la mer.

(A suivre.)

dent français, a reçu dans les 24 heures et dans sa réponse, le Sa Majesté regrette que les empires de l'Annam et du Mékong n'aient été déterminés par un ponce détermine la rive gauche qui pour les pour les besoins postes siamois sur ten dans le délai d'un m indemnité de deux m 3 millions. Une com pour fixer les délimit que ces déclarations s

Le *Figaro* dit qu'il a suivi les conseils de l'Annam revendiqué par la France qu'Annam revendiqué jusqu'au 20^{ème} degré. le droit d'en disposer, des par l'Angleterre, cédés à personne.

A Bangkok règne une l'lonie européenne, on des événements. On a rend à bord d'un nav avant le 27, or c'est périodique de la mer siamois, on prétend q revendiqués par la France que l'Annam revendiqué jusqu'au 20^{ème} degré. le droit d'en disposer, des par l'Angleterre, cédés à personne.

Australie. — O quelques semaines, un mestique nègre dans vaux. Le jeune homme fut faite. Le malheureux fut dans le camp de Furieux de ce qu'un des blancs, les misés mains et les pieds, l'a de carboniser le cadavre.

CANTON

Conseil d'Etat

— On prend un arrêté qui aura lieu le 20 a initiative concernant animaux sans étouder

Il est pris un arrêté de votation de certains des chemins de fer.

Fête cantonale

29, 30

6^{me}

180. Mlle Gabrielle L... Winkler, entrepreneur, cité ouvrière typographique et Mme J. Christinaz, épi et 100 cigares Rio-Grand et une cruche à bière avec coiffeur, une glace (psych) espèces 10 francs. 188. pour deux langues de bo

une boîte de fondants. 191. lunette d'approche. 191. Jean de poche. 192. Mlle ciété du Grütli, un réveils à bière. 195. Christe fort. 196. M. et Mme Ge lon et gilet. 197. Char Neuchâtel blanc. 198. G

telles Lavaux. 199. Xav obligation de la ville de feur, bon pour un abonn cher, anbergiste, un serv cant, 200 cigares fins. 200 un service à liqueur. 201 pis de table. 205. D'Cu Piller, liquoriste, 5 bout Lob, négociant, deux sal tecté, un petit revolver. service à liqueur. 210. 211. Granicher, directeur

de tir. 212. Anonyme (p mont), un service à déco de M. Hostettler, Romor Melly, libraire, un co peintre, un tableau à l'h chands de vins, à Lausa in Ducrest, représentant

ve Rosalie Egger, un Nordmann, au Petit-220. Brasserie Beauregar 221. Mme Oberholz, hôte nisberg. 222. Ed. Egg pées 20 francs. 223. An telles vin de Neuchâtel. 225. Mme Wahl-Cosand

Le Venise annonce que les mortels, ont été constatés à Piémont. L'autopsie au-ouvrait en présence du

pas un événement de qui vient de s'accomplir en grande solennité. La est franchement pronon- e. A l'occasion de la re- gouvernement avait jugé t indépendant du Congo prises par la chambre que la Belgique va re- possessions constituant ant du Congo sous la oi Léopold II-

belge, les troupes du ey-Falls, une sanglante ds d'esclaves. Ceux-ci t 1500 prisonniers.

n, plusieurs réservistes ajesté parce qu'ils ont oulu arrêter un soldat eague après l'expiration ependu avec son sabre- eude et ce dernier est

Quinze paysans ont ort un orage en Galicie. ort à Kindstodya, près t, qui avait atteint l'âge ans.

publie la nouvelle sui- à Kasah, le montagnard e fille en mariage et outefois, la jeune fille Monweljonz se rendit qu'il blessa grièvement lui fût rendue. On re- sa colère, l'amoureux dizaine de chevaux et es; il s'enfuit dans la une bande de brigands. 280,000 mineurs se

la norvégienne a réduit es la liste civile du roi

ie qui s'est jouée au eterre s'est calmée, la a et le Siam y passera- ns qu'à passer la main éjà un bon morceau. l'Egypte et de la Tu-

Villiers a rouvert les Don-Dhin, Don-Go et suite été enlevé le 20. une perte. Khône est ong. Les Siamois comp'

refuse d'accepter les Français. M. Pavie, rési-

mal; rien que la grande t par dessus la barre; rien dans la vapeur pestilen- une atmosphère implacab- la terre qu'une stupéant

es d'une pierre rouge sous cés les cadavres de ceux et dont les leurs ont pouilles; si, ça et là, sur lies poteries pailletées de malgré la solitude appa- de gâteaux de maïs et l'Esprit supérieur pour hommes de la route des vi- qui ne sont plus.

contrer autre chose, entre- rauche, une succession de es surfaces miroitaient au l'eaux étaient les remparts ranger, qui défendent ce esse fourni, cet autre du surtout les chauves-sou- tous dont les masses avir- cir la lumière.

, dévoré par les mousti- ant des sables, j'étais re- il aux cases de Dako: j'y ole impression de ce qu'é- me noir du chasseur d'hom- ours, Antonio ne jugea pas e le crépuscule lui per- e, il massa tout son monde sées au bord de la mer. (A suivre.)

dent français, a reçu l'ordre de quitter la résidence dans les 24 heures et de se rendre à bord du *Forfait*. Dans sa réponse, le gouvernement siamois dit que Sa Majesté regrette que les droits réclamés par les empires de l'Annam et du Cambodge sur la rive gauche du Mékong n'aient jamais été fixés avec précision. Il serait disposé à céder certains droits qui seraient déterminés par un arbitrage international. La réponse détermine la situation des territoires de la rive gauche qui pourraient être cédés. L'usage des flots pour les besoins des navires serait commun. Les postes siamois sur territoires cédés seraient évacués dans le délai d'un mois. S. M. consent à payer une indemnité de deux millions et à verser un dépôt de 3 millions. Une commission mixte serait désignée pour fixer les délimitations territoriales. S. M. espère que ces déclarations satisfieront la France.

Le *Figaro* dit que le gouvernement siamois a suivi les conseils de l'Angleterre.

A Bangkok règne une grande émotion dans la colonie européenne, on attend avec inquiétude la suite des événements. On dit que si le résident français se rend à bord d'un navire, il ne pourra passer la barre avant le 27, or c'est l'époque de la mousson (vent périodique de la mer des Indes). Dans les milieux siamois, on prétend que les droits sur les territoires revendiqués par la France sont contestables, attendu que l'Annam revendique la possession des territoires jusqu'au 20^{ème} degré. Au delà, le Siam n'aurait pas le droit d'en disposer, attendu qu'ils lui ont été cédés par l'Angleterre, à condition qu'ils ne seraient cédés à personne.

Australie. — On écrit de Cooktown, qu'il y a quelques semaines, un M. Davis envoya un jeune domestique nègre dans la forêt, à la recherche de chevaux. Le jeune homme ne revint pas. Une battue fut faite. Le malheureux fut trouvé à l'état de cadavre dans le camp de la tribu des Normanby Blackx. Furieux de ce qu'un des leurs s'était mis au service des blancs, les misérables lui avaient tranché les mains et les pieds, l'avaient éborgné et avaient essayé de carboniser le cadavre.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — *Séance du 21 juillet 1893.* — On prend un arrêté relatif à la votation fédérale qui aura lieu le 20 août prochain sur la demande d'initiative concernant l'interdiction de l'abatage des animaux sans étourdissement préalable.

Il est pris un arrêté spécial concernant le mode de votation de certains employés de l'administration des chemins de fer.

Fête cantonale fribourgeoise de gymnastique, 29, 30 et 31 juillet 1893.

6^{me} liste des dons.

180. Mlle Gabrielle Lorson, une table de fumeur. 181. Furrer & Weiss, négociants, une descente de lit. 182. Claude Winkler, entrepreneur, un album de photographie. 183. Société ouvrière typographique de Fribourg, un réveil. 184. M. et Mme J. Christinaz, épiciers, 100 cigares Brésiliens-Ormonts et 100 cigares Rio-Grande. 185. Henri Chollet, au Guinzier, une cruche à bière avec couvercle. 186. Amédée Mivellaz, coiffeur, une glace (psyché). 187. Dr Pégaitaz, à Bulle, en espèces 10 francs. 188. Mme Vve Zurkinden, boucher, bon pour deux langues de bœuf. 189. Fassbind, confiseur, bon pour une boîte de fondants. 190. Alfred Pittet, pharmacien, une lunette d'approche. 191. Samuel Blaser, ingénieur, un couteau de poche. 192. Mlle Adèle Jendly, un guéridon. 193. Société du Grütli, un réveil. 194. Mlle Louise Pontet, six verres à bière. 195. Christen Cecco, négociant, un petit coffret-fort. 196. M. et Mme Genoud, négociant, drap pour pantalon et gilet. 197. Charles Castella, cafetier, 10 bouteilles Nenchâtel blanc. 198. Galley, au café du Commerce, 6 bouteilles Lavaux. 199. Xavier Schorderet, cons. communal, une obligation de la ville de Fribourg [710-3]. 200. Dreyer, coiffeur, bon pour un abonnement d'un an. 201. Mme Vve Schacher, aubergiste, un service à liqueur. 202. F.-E. Hug, fabricant, 200 cigares fins. 203. M. et Mme F.-E. Hug, fabricant, un service à liqueur. 204. Picard frères, négociants, un tapis de table. 205. Dr Cuony, 12 tasses à café. 206. Philippe Piller, liquoriste, 5 bouteilles vins fins. 207. M. et Mme Ed. Lob, négociant, deux salières en argent. 208. Schmid, architecte, un petit revolver. 209. H. Geinoz-Jungo, géomètre, un service à liqueur. 210. Favre, électricien, un thermomètre. 211. Grœnicher, directeur de la Banque populaire, deux écus de tir. 212. Anonyme (par l'entremise de M. Hostettler, Romont), un service à découper. 213. Anonyme (par l'entremise de M. Hostettler, Romont), une lanterne de poche. 214. P. Melly, libraire, un coffret-papeterie. 215. Franc. Ginsoni, peintre, un tableau à l'huile. 216. Cornaz frères & Cie, marchands de vins, à Lausanne, 25 bouteilles Yvorne. 217. Antoine Ducrest, représentant, en espèces 5 francs. 218. Mme Vve Rosalie Egger, un porte-monnaie et 5 francs. 219. A. Nordmann, au Petit-Bénédict, deux chemises blanches. 220. Brasserie Beauregard, en espèces 40 francs dans un écrin. 221. Mme Oberholz, hôtel de la Grappe, 6 bouteilles Johannisberg. 222. Ed. Hogg & Stadler, marchands de bois, en espèces 20 francs. 223. Ant. Perriard, hôtel du Faucon, 10 bouteilles vin de Neuchâtel. 224. Rody, libraire, un portefeuille. 225. Mme Wahl-Cosandey, négociante, une chape à bière.

Incendie. — Dimanche, à 2 heures après midi, la maison de M. le syndic d'Esmonts, paroisse d'Ursy, a été incendiée. On n'a pu sauver que le bétail. On dit que le feu a pris dans un tas de fagots derrière la maison. Huit pompes sont accourues.

Chalet effondré. — Le grand chalet de la Rupaz, dans la vallée du Motélon, s'est écroulé, écrasant plusieurs pièces de bétail. Heureusement que le garde-génisses et le reste du troupeau, qui se trouvaient aussi en ce moment dans le chalet, ont pu se garer à temps.

GRUYÈRE

Fête scolaire. — Pour des raisons que M. Progin a développées dans son discours à la fête scolaire, la commission des écoles avait décidé de supprimer la distribution des prix et de remplacer cette solennité par une petite fête donnée à tous les enfants de nos écoles, ainsi que cela se passe dans tous les cantons de la Suisse allemande et dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel.

Cette fête donnée dimanche passé a parfaitement réussi. 436 enfants ont pris part au cortège que précédait notre Société de musique; au milieu du cortège étaient les membres de la Cœcilia, de la Chorale et de la gymnastique; les autorités du district, du conseil communal et les autorités scolaires clôturaient la marche.

Pendant qu'une légère collation était distribuée aux enfants, nos différentes sociétés ont donné leurs meilleures productions; la petite jeunesse a surtout fort goûté les exercices de nos gymnastes.

Cette petite fête n'a pas atteint les proportions des fêtes analogues dans la Suisse allemande, mais c'est un bon commencement et nous ne doutons nullement qu'elle deviendra non seulement une fête pour les enfants, mais une fête de toute la famille bulloise.

Société électrique. — Les actionnaires de la Société électrique de Bulle étaient réunis samedi soir à l'Hôtel de Ville en vue de l'inscription au registre du commerce de la dite Société, le capital étant intégralement souscrit. Des explications données, il résulte que les travaux de l'entreprise avancent bien et que le devis des dépenses ne sera guère dépassé.

On espère que la lumière électrique pourra être distribuée dans le courant du mois de septembre. Les personnes qui désirent installer la lumière électrique chez elles n'ont qu'à s'adresser au comité d'administration ou à l'ingénieur de la maison Alioth pour savoir exactement le coût de leur installation. On compte sur une dépense moyenne d'installation de 20 à 25 fr. par lampe.

Force motrice. — Le conseil d'administration étudie très sérieusement la question de la distribution de force motrice et élaborera un règlement spécial qui sera soumis très prochainement aux intéressés.

Les industriels de Bulle ou des environs qui désireraient utiliser cette force motrice sont priés de s'annoncer au plus tôt à l'administrateur-délégué, M. Collaud, qui leur donnera, sur le prix des moteurs et les frais d'installation, les renseignements qu'ils pourraient désirer. (Communiqué.)

L'électricité à Bulle. — Les conservateurs gouvernementaux, après avoir annoncé dans l'*Ami du peuple* qu'ils s'étaient abstenus de souscrire des actions de la Société électrique, ne peuvent se faire à l'idée que le capital nécessaire a été très facilement trouvé sans leur concours et leur participation. Ne pouvant s'attaquer à l'entreprise elle-même, ces excellents citoyens s'attaquent à la personne de M. Jules Dupré, comme président de la Société électrique, ce qui n'empêchera nullement M. Dupré de vouer son temps et ses talents à ladite Société.

Si nous signalons au public bullois ces attaques et ces procédés, c'est pour qu'il s'en rappelle lorsque, en temps d'élection, il verra ces messieurs, chapeaux bas, lui faire la révérence pour en obtenir quelques suffrages.

Chemin de fer Bulle-Romont. — Nous venons de recevoir et de parcourir le compte rendu publié par l'administration de cette compagnie. Nous y trouvons les pièces concernant la demande de liquidation formulée par quatre porteurs d'obligations et accordée par le Tribunal fédéral. Nous avons déjà, dans un précédent numéro, exprimé notre manière de penser et la lecture de ce dossier n'a fait que la confirmer. Nous croyons que la liquidation du Bulle-Romont, telle qu'elle a été demandée et accordée, est la solution la plus onéreuse et la plus préjudiciable aux intérêts des obligataires eux-mêmes, puis des actionnaires et à ceux du public en général.

Nous nous demandons: Est-ce que la compagnie, pour éviter cette malheureuse liquidation, ne pourrait pas, d'ici au 1^{er} septembre, trouver à placer un emprunt au 3 1/2 ou même au 4 %, dont le montant servirait à rembourser les obligations de 1866 et à payer les coupons arriérés?

Guet-apens. — Dimanche 16 juillet, M. Geinoz, syndic de Neirivue, s'en venait d'Albeuve avec ses deux frères, lorsque, sur le pont de ce village, il se rencontra avec une trentaine de jeunes gens d'Albeuve qui, sans provocation aucune, se jetèrent comme des sauvages sur les frères Geinoz et les ont vilainement maltraités. Une plainte ayant été déposée à la préfecture, nous nous abstenons pour aujourd'hui de qualifier cette manière d'agir. Seulement, nous nous demandons ce que doivent penser des mœurs de ces excellents catholiques d'Albeuve les nombreux pensionnaires de M. Musy. Quand cet aubergiste se décidera de refaire son enseigne, nous lui conseillons, au lieu d'ailes, de mettre à son « Ange » des griffes et des cornes.

La grève des syndics. — Sous ce titre, on écrit de la Gruyère à l'*Union*:

« On parle souvent de grèves, mais celle des syndics est certes un fait bien inattendu. Serai-ils rassasiés de cette politique de tripotage qui, comme la tunique de Nessus, empoisonne tout dans le canton de Fribourg.

» A V., il y a deux syndics qui ne veulent ni l'un ni l'autre être en charge. Rassasiés du pouvoir, ils préfèrent, à l'exemple de cet empereur byzantin, aller cultiver des laitues. Il paraît que, dans ce village de 1200 âmes, on ne trouve plus une créature assez docile pour les remplacer.

» Dans la commune de E., le syndic est en fuite, trouvant le joug paternel plus dur que le joug gouvernemental, mais là le mal n'est pas grand, car il y a déjà un syndic moulu depuis longtemps. *Lié on martchan de farna que lia ti lé bets à crotzet.*

» Si cela continue, notre excellent gouvernement va être obligé d'aborder au plus tôt la nomination des syndics par le peuple.

» Une simple question. — Croyez-vous que ce soit véritablement l'intérêt du peuple qui a engagé nos Python et tutti quanti à emprunter 17 millions?

» On m'a dit que c'était pour raccommoier leurs culottes doublées des actions du J.-S., qui se trouvaient de toutes parts. On prétend que notre roubillard Girod a prélevé à lui seul 50,000 fr. sur cet emprunt. » J. G. »

Vol. — Lundi soir, on a enlevé sur un char appartenant à M. Isoz, devant l'hôtel de l'Ecu, un ballot de cuir pesant 38 kg. On suppose deux hommes, revêtus d'habillements sombres et qui, vers les dix heures, rôdaient dans les environs, être les auteurs de ce vol.

Cadavre. — Dans la journée de vendredi, on a découvert dans un chalet au-dessus des granges de La Tour le cadavre d'un homme âgé d'environ une cinquantaine d'années.

La position du corps fait supposer que cet homme était venu chercher un abri dans ce chalet et que la mort l'a surpris dans son sommeil. Vu la décomposition déjà avancée du cadavre il a été impossible de fixer l'identité de cette personne, mais elle doit être de la contrée.

La suite de la Variété au prochain numéro.

Le professeur Dr Reclam s'est autrefois exprimé comme suit au sujet des Pilules suisses du pharmacien Richard Brandt: « Vos Pilules suisses m'ont surtout été utiles dans le traitement des femmes et elles se prennent volontiers (2 pilules une heure après la boisson du matin). Car elles agissent sans occasionner de fatigue. Leur efficacité est aussi démontrée pour les hommes d'occupations sédentaires ou d'âge avancé, en un mot dans les cas de relâchement des fonctions intestinales. » Cette recommandation rend superflue toute autre attestation. Les véritables Pilules suisses du pharmacien Richard Brandt, avec la croix blanche sur fond rouge, ne se vendent qu'en boîtes de 1 fr. 25 dans les pharmacies. [453]

Toffes pour Robes de Dames & Enfants Réduction de prix.

Ettoffes pour robes, jupeons et blouses, réduites à 45 c.
Ettoffes pour robes ne promenade et de chambre, réduites à 35 cent.
Ettoffes en coton, lin et à laver, zéphirs, réduites à 22 c.
Nouveautés en pure laine, coupons, réduites à 75 c.
Echantillons de toutes les ettoffes en liquidation seront envoyés franco par retour du courrier par la maison
Göttinger & Cie, Zurich. Diplômée 1883.

Aucune demande de changement d'adresse ne peut être prise en considération si elle n'est accompagnée de l'ancienne adresse et de 20 centimes en timbres-poste pour frais de réimpression.

150 séries nouvelles.

Draperie hommes et garçons

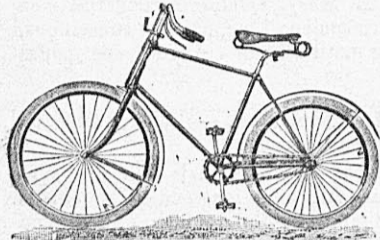
Fr. 2.75 à fr. 12.50 par mètre — décatie —

F. Jelmoli, Dépôt de Fabrique, Zurich.

- Eberhaut, étoffe très solide pour ouvriers... Fr. —,85 p. mètre.
Milaie, retors et panamas, 130 cm., grand teint... 1.95 > >
Lastings et futaines, excellents tissus... 2.10 > >
Meltons anglais, 180 cm., pour garçons... 1.75 > >
Milaie-sur-fil, très bonne qualité... 4.75 > >
Flotteur, imperméable, 145 cm., pour manteaux-pèlerines... 5.25 > >
Bukskins, pure laine, 140 cm., grand choix de dessins... 3.95 > >
Cheviots anglais, 140 cm., noir et marin... 2.75 > >
Laines-peignées, anglaises, pure laine, noir et marin... 8.50 > >
Draps et satins noir, 140 cm., fabrication spéciale... 9.25 > >
Nouveautés d'Ecosse pour complets élégants... Fr. 8.50 à 12.50 > >

N. B. Echantillons de ces articles, ainsi que de ceux des lainages et impressions pour dames toilerie et couvertures de lit et de bétail par retour. Marchandise franco. Gravures gratis. [147]

J. Crotti, Bulle. CIMENT, CHAUX, GYPSE ENGRAIS CHIMIQUE Tuyaux d'Aarau pour conduites d'eau et lieux d'aisance. Plots en ciment comprimé. Prix réduits. [314]



MM. Beriwyl frères, agents, à Bulle. [178]

TUILES

à emboîtement, depuis 100 fr. le mille par wagon.

Drains. Briques. 379] Planelles pour fours. (B4A) Chez J.-C. BARRAS, à Bulle.

A la Civette. Albert Bürgisser, à Bulle. A côté de la pharmacie Sudan. OUVERTURE d'un grand magasin de tabac et cigares. Spécialité d'articles pour fumeurs et grand choix de mercerie. Marchandise de première qualité. Prix très modéré. [436]

RELIURE EN TOUT GENRE Encadrement de tableaux. Emile JUDET sur les Places, BULLE [41]

Bazar du Moléson, près de l'hospice, BULLE Regu un grand choix de pots à confiture, poterie ordinaire, vaisselle blanche, articles de ménage, vannerie, valises, sacs de voyage. Grand assortiment de tabliers d'enfants, jonnets, cravates pour messieurs, papeteries, etc., etc. [490]

Bénichon de Bellegarde. Lundi et mardi les 31 juillet et 1er août : Danse avec bonne musique à la Maison de Ville. Dimanche : CONCERT Invitation cordiale. [493] Boschung, aubergiste.

AVIS La soussignée avise l'honorable public de la ville et de la campagne qu'elle vient de s'établir comme blanchisseuse dans la maison de M. Perret-Berthet, au 3e étage. Se recommande [496] Albine Schmutz.

Liquidation complète. Le soussigné avise l'honorable public de la ville et de la campagne que la liquidation de son magasin se fait toujours dans la maison PERRET-BERTHET. S'adresser à Mlle R. Muller, au 3e étage. [497] Charles Despond.

A VENDRE Un bon piano. — S'adresser à A. PERRET-BERTHET, à Bulle. [410]

Bicyclettes anglaises, première qualité, caoutchouc creux, depuis 375 à 450 fr. Réparations. — Echange. — Location. [196] G. Wehner, Bulle.

Perdu : Sur la route de Broc, une écharpe en laine bleue. Prière de la rapporter au bureau du journal qui récompensera. [495]

LA CAISSE D'ÉPARGNE de la BANQUE POPULAIRE DE LA GRUYÈRE BULLE

est ouverte depuis le 1er juillet courant. Les versements sur livrets d'épargne peuvent se faire tous les jours, depuis 50 centimes à 500 francs. L'intérêt prend cours depuis 5 fr. et est fixé jusqu'à nouvel avis à 3 %. Les remboursements se font à requête pour des sommes jusqu'à 200 francs. Les livrets d'épargne sont à la disposition du public aux guichets de la Banque. [471] Le Conseil d'administration.

Fourrage bon marché ! ORGE COMPRIMÉE à fr. 13.— le sac de 75 kg. (toile comprise). Beau maïs concassé à 17 fr. 80 les 100 kg. Réduction de prix par livraison importante. [458] Sous la CROIX-BLANCHE, à Bulle.

FABRIQUE DE PARQUETS à Tour-de-Trême. BINZ frères. Installations perfectionnées. Grand approvisionnement de bois. Parquets en bois dur depuis 5 fr. le mètre carré, y compris le posage. S'adresser à la fabrique ou à notre représentant à Fribourg, M. A. BALLY, maître-menuisier. [382]

Un remède domestique infailible. Chaque ménagère soigneuse saura apprécier les mérites d'un remède domestique tel que le Pain-Expeller à la marque Ancre, qui est d'un effet si efficace dans tous les cas de refroidissement. C'est la raison pour laquelle le Pain-Expeller se trouve dans presque chaque maison, surtout dans les moments où règnent des maladies épidémiques comme le Choléra, l'Influenza, la Grippe, etc. D'innombrables lettres de remerciements affirment que pendant les précédentes épidémies de l'Influenza, des frictions en temps opportun et quelques jours de lit suffisaient à surmonter la maladie. Contre les douleurs rhumatismales, les mêmes frictions exercent un effet calmant, c'est pourquoi nous croyons nécessaire de recommander à ceux qui ne le connaîtraient pas encore l'usage du Pain-Expeller. Dans presque toutes les pharmacies de la Suisse à frs. 1.— et 2.— le flacon. Exiger la marque l'Ancre! [494]

L'huile pour les oreilles du D' Smid est d'une efficacité sans égale dans toutes les affections des oreilles, surdité, bourdonnements et bruissements dans les oreilles, catarrhe et inflammation des oreilles, fluxion des oreilles, démangeaisons, picotements et crampes. Prix, y compris une boîte de ouate préparée, 4 fr. Dépôt général : P. Hartmann, pharmacien, à Steckborn. Dépôt : Estavayer, pharmacie L. Porcelet. [417]

LOTÉRIE de Fribourg AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DU 22 FÉVRIER 1893 6 Séries de 1,000,000 de billets chacune donnant 6,447 lots en 8 tirages ÉMISSION DE LA 1re SÉRIE 1er TIRAGE : 18 JANVIER 1894 donnant 918 lots répartis comme suit : Un gros lot de 50,000 fr. — Un gros lot de 10,000 fr. 1 lot de 5,000 fr. | 5 lots de 1,000 fr. | 10 lots de 500 fr. 50 lots de 100 fr. | 100 » 50 » | 750 » 20 » Tous les lots sont payables en argent. Le montant en est déposé à la Banque de l'Etat qui le délivrera aux gagnants. RÉSUMÉ DES LOTS AUXQUELS CONCOURRENT LES BILLETTS DES 6 SÉRIES UN GROS LOT 200.000 fr. Un gros lot de 100,000 fr. Sept gros lots de 50,000 fr. 1 lot de 20,000 fr. | 11 lots de 10,000 fr. 16 lots de 5,000 fr. | 50 » 1,000 » 110 » 500 » | 1,150 » 100 » 600 » 50 » | 4,500 » 20 » Les listes des numéros gagnants seront adressées gratuitement à tous les porteurs de billets. Le Billet : UN franc, joindre 10 centimes pour le retour. Adresser mandat ou timbres-poste à M. RICHARD à Fribourg (Suisse). Les demandes contre remboursement pour ce tirage sont acceptées jusqu'au 15 Janvier. [356] (H748F)

Poudre dépurative du sang du D' méd. J.-U. Hohl d'une efficacité sûre et éprouvée par une pratique de 40 ans est le meilleur remède pour des cures dépuratives, facile à prendre et inoffensif. Dans des cas de maladies de la peau, dartres, éruptions, rougeur du visage, ulcères aux pieds, affections cancéreuses, scrofules, tuméfaction des glandes, formation déféctueuse et impurité du sang, congestion, maladies sexuelles, manque d'appétit, maux d'estomac, constipation, etc., on obtient des résultats surprenants. Certificat : Je soussigné certifie très volontiers que mon garçon Rodolphe, qui a complètement guéri par les poudres dépuratives du D' J.-U. Hohl, à Bâle. Je peux donc recommander cet excellent remède à tous ceux qui sont atteints de ces maladies. Aug. Basler, employé de chemin de fer, Bâle. — Prix : 1 fr. 55. Afin d'éviter des contrefaçons, il faut bien prendre note de l'adresse exacte : D' J. U. Hohl's Sohn, Basel. Dépôt général : P. Hartmann, pharmacien, à Steckborn. Dépôts : Estavayer : Pharmacie Porcelet; Châtel-St-Denis : Pharmacie E. Jambé. [391]

BAINS DE BONN près FRIBOURG

Couverts le 15 mai. Voitures à la gare de Guin. Charmante et romantique station thermale à 15 minutes de la gare. Merveilleux effets des eaux; soulagement et guérison en quelques jours. — Agréable séjour de repos calme et bienfaisant. — Promenade, forêts, ombrages, cours d'eau, pêche facile. Table recherchée, cave des mieux fournies, truites et poissons divers à toute heure. Jeux variés. (H735F) Table d'hôte 1re classe : 4 fr. 50 p. jour. 2e » 3 » 50 » 3e » 2 » 50 » Chambre, pension et service y compris. (SERVICE DIVIN A LA CHAPELLE.) [388] On ne ventouse pas le dimanche.

AVIS La soussignée avise l'honorable public qu'elle vient de s'établir comme modiste au 3e étage de la maison PERRET-BERTHET, à Bulle. Elle aura un grand choix de formes en tous genres. Se recommande [382] Rose Muller.

On demande une apprentie-lingère. — S'adresser au bureau du journal. [482]

A vendre : Une excellente carabine Vetterli à répétition, facile à transformer. S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [494]

A louer un logement. S'adresser à Léon CLERC, en ville. [486]

A louer : De suite, un appartement au centre de la ville de Bulle. S'adresser à A. PERRET-BERTHET. [409]

A louer : De suite, une boulangerie au centre de la ville. S'adresser au bureau du journal. [484]

A LOUER Une jolie chambre meublée. S'adresser au bureau du journal. [446]

BREVETÉ!!! LE

Ciment Universel de Plüss-Staufier est incontestablement sans rival pour recoller tous les objets cassés, soit verre, porcelaine, vaisselle de table et de cuisine, pierre, marbre, métal, corne, bois, papier, carton, drap, cuir, etc., etc. Se vend en flacons de 65 cent. et 1 fr. Seul dépôt pour le district : Imprimerie de la Gruyère, à Bulle.

SUCCES MERVEILLEUX! Le seul vrai SAVON aromatique au lait de lis de BERGMANN & Cie, fournisseurs de cour, à Dresde et Zurich, est le savon le plus efficace et le plus propre contre les éruptions importantes, les taches de rousseur, les boutons, les dartres, comme aussi contre une peau dure, sèche et jaune, etc. En vente à l'imprimerie de la Gruyère, à Bulle, à 75 centimes la pièce.

Bulle.— Emile Lenz, imprimeur-éditeur.



PRIX DE L'ABONNEMENT Pour la Suisse: 1 an, Fr. 6 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 2 fr. 50; 3 mois, 1 fr. 50. Etranger: 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.; 3 mois, 3 fr. payable d'avance. Prix du numéro: 5 cent. On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Postes fédérales. — Suisse des employés de des péages auront un prochain.

Pour la paix. — Université de Berne une pose, pour but principal faveur de la paix entre suivi dans les autres u

Zurich. — La po fameuse bande des vol lèmes, la plupart It magasins d'horlogerie — A la fête canton qui a eu lieu à Wiedlik couronne de laurier et de sections. 45 société pris part à la fête.

Un événement credi passé à Feld-M jeune fille d'une ving en voiture à la station son fiancé, à la rencon Pfau fut frappée d'une rendit l'âme dans les l

Berne. — Samedi orage a éclaté subitem tiège (Cerlier). La fou du sieur Samuel Sprin de Spring, Anna, l'ain 15 ans, qui était occup sur le solier, a été tu étaient en partie carb cadavre. Un petit garç de la malheureuse enf

UN DRAME Nouvelle d'actualité

A l'heure convenue, les quelques centaines de mes, préalablement grisés barre sur leurs pirogues d au milieu des brisants, des houle. Bientôt, esclaves et mar espagnol et le capitaine A chemin du Maroc. L'expédition avait jusqu ban estima qu'elle réussir traversée et, mis en belle bles qu'il calculait, il m'in ser, mais auquel j'ensse pr Ce punch fut servi par l'imprévoyance d'une femr gué à tout d'une négresse sur la grande pirogue des elle d'une simple promena natal n'existaient déjà plu